

S. 1 / Nr. 1 Schuldbetreibungs- und Konkursrecht (f)

BGE 55 III 1

1. Extrait de l'arrêt du 1^{er} février 1929 dans la cause Ris.

Seite: 1

Regeste:

Poursuite pour effet de change contre un héritier du signataire de l'effet. Elle est possible lorsque l'héritier est inscrit au registre du commerce, quand bien même le signataire du titre n'était pas lui-même sujet à la poursuite par voie de faillite. Art. 177 LP.

Gegen den im Handelsregister eingetragenen Erben eines Wechsausstellers ist die Wechselbetreibung möglich, auch wenn der Aussteller selber nicht der Konkursbetreibung unterlag. SchKG Art. 177.

Esecuzione per effetto cambiario contro l'erede del firmatario. È lecita quando l'erede è iscritto nel registro di commercio, anche se il firmatario non era soggetto all'esecuzione in via di fallimento. Art. 177 LEF.

Extrait des considérants:

L'espèce présente cette particularité que le créancier poursuit l'héritier par la voie de la poursuite pour effet de change, alors qu'il n'aurait pu procéder contre le signataire du titre, non inscrit au registre du commerce, que par la voie ordinaire de la saisie. Mais le recourant ne saurait contester que les dispositions sur la poursuite pour effet de

Seite: 2

change soient applicables à son égard. Au point de vue du droit de poursuite, la signature de change n'a pas nécessairement les mêmes effets pour le signataire lui-même et pour son héritier. La poursuite de change peut être possible contre le signataire et ne pas l'être contre l'héritier; inversement, comme en l'espèce, elle peut être possible contre l'héritier, alors qu'elle ne l'était pas contre le signataire. C'est là une conséquence forcée des dispositions légales sur le mode de poursuite. Du moment que Léon Ris est inscrit au registre du commerce, et sujet par conséquent à la poursuite par voie de faillite, le créancier Egli est incontestablement en droit d'exercer contre lui une poursuite de change, en vertu de l'art. 177 LP. Sur ce point, la décision de l'instance cantonale doit être confirmée